



**REUNION DU BUREAU
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE ALLIER AVAL**

12 mai 2006 – 14h30
Gannat

COMPTE RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse : Etablissement Public Loire
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
e-mail : helene.etienne@eptb-loire.fr
www.sage-allieraval.com

Réunion du bureau de la CLE – le 12 mai 2006

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Mme Anne Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier en charge de l'agriculture et de l'environnement, Vice-présidente de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme, Président de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Christian SOTEAU, Président du SIVOM Rive Gauche Allier

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Daniel GANNE, fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy de Dôme
- M. Yves GEAY, Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- Mme Gaëlle OUTTIER, Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Gérard ATTIA, Chargé de mission développement durable – Préfecture du Puy de Dôme
- Mme Audrey NADALLE, MISE du Puy de Dôme
- M. Jean-André GUILLERMIN, MISE de l'Allier
- M. Paul PICQ, DIREN Auvergne – SEMA
- M. Olivier SIMEON, Agence de l'eau Loire Bretagne

Autres participants à la réunion

- M. Gilles ACHARD, Conseil Général du Puy de Dôme – chargé de mission
- Mme Laure BELMONT, bureau d'étude ASCONIT CONSULTANTS
- Mlle Hélène ETIENNE, EP Loire - chargée de mission du SAGE Allier aval
- M. Arnaud JACQUET, bureau d'étude GEO-HYD
- M. Hervé NOEL, bureau d'étude GEO-HYD
- M. Noël MANGIN, SIVOM Rive Gauche Allier – Directeur technique
- M. Julien MARTENS, Chambre d'agriculture de l'Allier – chargé de mission
- M. Rodolphe RIDEAU, Conseil Général de l'Allier – chargé de mission
- M. Julien SAILLARD, CEPA - chargé de mission

Etaient excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean Jacques FAUCHER, Maire de Brioude
- M. Jean-Claude MAIRAL, Conseiller Régional d'Auvergne
- M. Paul BERNARD, Conseiller Général du Cher

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Louis LAURENT, représentant de la chambre d'agriculture du Puy de Dôme

Ordre du jour de la réunion

1. Lancement de l'étude
 - a. Présentation des bureaux d'études
 - b. Présentation de la méthodologie de travail
 - c. Présentation du calendrier de travail
2. Questions diverses

Préambule

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, accueille les membres du bureau et remercie Monsieur le Maire de Gannat de la mise à disposition des locaux de la mairie.

Le compte-rendu de la dernière réunion du bureau n'appelle pas de remarques, il est donc validé.

Il rappelle que cette réunion est consacrée au lancement de la première étude d'élaboration du SAGE et que celle-ci se décompose en 3 lots :

- un premier lot : état des lieux et diagnostic global de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin versant qui sera réalisé par le groupement ASCONIT / HYDRATEC,
- un second lot relatif à l'étude des eaux souterraines du bassin (état des lieux des connaissances et diagnostic) qui sera réalisé par la société GEO-HYD,
- un troisième lot relatif au complément et à la mise à jour des connaissances de la dynamique fluviale de l'Allier entre Vieille Brioude et le Bec d'Allier, réalisé par ASCONIT / HYDRATEC.

Les thématiques des lots 2 et 3 correspondent à des enjeux forts du SAGE.

1. Lancement de l'étude Etat des lieux / Diagnostic

Chacun des bureaux d'étude présente leur activité, la méthodologie proposée pour réaliser l'étude ainsi que le calendrier de travail.

Cette présentation est faite au travers du diaporama joint en annexe (le diaporama est également disponible sur le site Internet du SAGE à l'adresse suivante : www.sage-allieraval.com/docs.htm).

La présentation appelle les remarques suivantes.

LOT 1 : Etat des lieux / diagnostic global

▪ Données

M. Jean-Daniel GANNE souhaite savoir si l'estimation quantitative de la ressource en eau superficielle et souterraine prendra en compte les consommations d'eau et pas uniquement les prélèvements.

La prise en compte des consommations d'eau, c'est-à-dire l'usure de l'eau, est une question régulièrement posée. Celle-ci se heurte cependant au manque de données précises sur le territoire.

Il est proposé que le volet quantitatif de l'état des lieux se base, dans un premier temps, sur les fichiers « prélèvements » de l'Agence de l'Eau qui permettent d'avoir une information homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE puis dans un second temps, de préciser les connaissances dans les secteurs à enjeux.

Les prélèvements en eau faisant l'objet de restitution au milieu seront dans la mesure du possible, identifiés et traités séparément.

Lors des entretiens menés au cours de l'état des lieux, les acteurs et techniciens seront questionnés plus particulièrement sur cette problématique.

▪ Partage des données

Lors de la phase d'état des lieux du SAGE, de nombreuses données seront récoltées auprès de diverses structures du bassin. M. Paul PICQ (DIREN Auvergne) propose de prévoir le partage de ces données afin de crédibiliser la démarche. Ainsi les acteurs sollicités lors de la réalisation de l'état des lieux pourront avoir un retour de leur contribution.

M. Olivier SIMEON (Agence de l'Eau Loire Bretagne) ajoute qu'il faudra également identifier les données qui alimenteront le tableau de bord du SAGE.

Mlle ETIENNE répond qu'il faudra en effet définir les données du tableau de bord du SAGE à mettre à jour régulièrement et définir les modalités du partage des données récoltées et synthétisées dans le cadre du SAGE (convention, mise en ligne sur le web en consultation...).

▪ Interlocuteurs à rencontrer lors de la phase « Etat des lieux »

L'état des lieux sera basé sur l'analyse de la bibliographie, sur la synthèse de données mais également sur les connaissances des acteurs du territoire. Il est donc prévu une série d'entretien avec les principaux acteurs du périmètre.

Afin de cibler au mieux les organismes / techniciens à rencontrer, il est proposé d'envoyer un projet de liste d'acteurs à rencontrer aux membres du bureau pour la compléter/corriger si besoin est, et la valider. Les grilles d'entretien seront également envoyées pour validation.

Mme Laure BELMONT (ASCONIT Consultant) précise que des comptes-rendus de ces entretiens seront réalisés afin de retrouver la source des données, les propositions... Concernant les données numériques, un fichier de métadonnées sera créé. Une attention particulière sera donc apportée à la traçabilité des sources d'informations.

▪ Participation du public

M. Julien SAILLARD (CEPA) s'interroge sur la prise en compte des élus du territoire et de la population riveraine des cours d'eau dans cette phase d'état des lieux et plus globalement dans la phase d'élaboration du SAGE.

Mlle Hélène ETIENNE indique qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'action permettant à tous les acteurs du territoire de contribuer à la réalisation de l'état des lieux. Il est cependant nécessaire de mener une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux impliquer le public dans la procédure SAGE.

▪ Zones humides

M. Yves GEAY (CEPA) demande s'il est prévu une étude des zones humides permettant de définir leur rôle et fonctionnalité dans la gestion de la ressource en eau.

Mlle ETIENNE indique qu'il est demandé au bureau d'étude, dans le cadre du lot 1, d'établir un premier inventaire « sommaire » des zones humides sur le périmètre du SAGE et également de proposer une méthodologie permettant une analyse plus fine de ces milieux par la suite. Cette analyse pourra faire l'objet d'une étude complémentaire de l'état des lieux.

- Découpage du périmètre du SAGE en sous bassins

Dans cette phase d'état des lieux, il est proposé de découper le périmètre du SAGE en plusieurs sous bassins. Ce découpage a pour but de définir des territoires « homogènes » du point de vue des enjeux de gestion de la ressource, des milieux, de faciliter l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux et de faciliter l'émergence de démarches opérationnelles dans le futur.

Le découpage sera réalisé au cours de la phase état des lieux à partir des éléments techniques (limites hydrographiques par exemple) et socio-économiques notamment et sera soumis à la validation du bureau.

M. Paul PICQ (DIREN Auvergne) indique que ce découpage est indispensable étant donné l'étendue du périmètre du SAGE mais qu'il faut faire attention à ne pas contribuer à « exclure » certains acteurs / activités... (Exemples des départements de la Nièvre et du Cher peu concernés en terme de surface par le SAGE Allier aval).

LOT 2 : Volet « Eaux souterraines »

- Coordination entre SAGE

Concernant la gestion de la ressource en eau souterraine de la Chaîne des Puys, il est prévu une coordination entre le SAGE Allier aval et le SAGE Sioule dans le SDAGE Loire Bretagne.

M. Gilles ACHARD (Conseil Général du Puy de Dôme) précise qu'une coordination entre le SAGE Allier aval et les SAGE de la Dore et du Haut Allier devrait également être mise en place.

- Découpage en masse d'eau souterraine de la DCE

Suite à la présentation de la zone d'étude du lot 2 au travers des masses d'eau souterraines définies dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, M. PICQ indique que les masses d'eau « DCE » correspondent à des unités d'évaluation de l'état de la ressource et non des unités de gestion.

Dans le cadre du SAGE, il ne faut donc pas se priver d'être plus précis dans ce découpage et privilégier des zones de gestion.

- Prise en compte de l'évolution des prélèvements

M. Julien SAILLARD s'interroge sur la prise en compte de l'évolution des prélèvements dans l'étude.

M. Hervé NOEL (GEO-HYD) précise que cette évolution sera prise en compte dans l'analyse si les données disponibles le permettent.

- Méthodologie basée sur les dires d'experts

M. NOEL tient à préciser que l'état des lieux des connaissances des eaux souterraines sera basé sur l'analyse de la bibliographie et des données existantes. Concernant la détermination de la vulnérabilité et des potentialités des aquifères (volet « expertise »), le bureau d'études fera appel à l'expertise des acteurs du territoire afin de valider la méthodologie de travail.

Ainsi, un groupe technique « eaux souterraines » sera créé afin de valider les résultats de la phase « état des lieux » et valider la méthodologie de travail proposée puis les résultats pour la phase « expertise ».

Cette validation par le groupe technique ne se substitue pas à celle du bureau de la CLE et de la CLE.

Une proposition de composition de ce groupe technique ainsi qu'un questionnaire type seront envoyés aux membres du bureau pour validation.

LOT 3 : Volet « Dynamique fluviale »

▪ Prise en compte des carrières

M. SAILLARD souligne l'importance de la prise en compte des carrières dans cette étude. Le devenir des anciennes carrières du val d'Allier est en effet une problématique à intégrer dans ce volet dynamique fluviale.

Il donne l'exemple de travaux réalisés par GEOLAB (Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand) sur une ancienne gravière en Haute-Loire. Ces travaux démontrent que, dans ce cas précis, la protection de l'ancienne gravière est à privilégier : les impacts d'une reprise de la gravière par la rivière sur la dynamique de la rivière et l'enfoncement du lit seraient en effet plus importants que ceux liés à la protection.

▪ Définition des enjeux

M. SIMEON souligne la nécessité de bien définir et hiérarchiser les différents enjeux (AEP, activités économiques, milieux naturels...) dans l'objectif d'une préservation de la dynamique fluviale et de la ressource en eau à long terme.

Il est demandé par ailleurs de faire attention au vocabulaire utilisé, en particulier sur les termes polysémiques, comme « enjeu », pouvant entraîner des interprétations divergentes.

2. Questions diverses

▪ Rappel du calendrier des réunions du bureau

- le 14 juin à 14h : information du bureau sur la thématique de la dynamique fluviale de l'Allier
- le 11 juillet à 14h30 : réunion de suivi des études « eaux souterraines » et « dynamique fluviale » à la Fédération de pêche du Puy de Dôme à Lempdes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 17h00.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

⇒ Annexe : diaporama « lancement de l'étude d'état des lieux / diagnostic du SAGE